



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CŒUR DE SAINTONGE  
PROCES-VERBAL  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 4 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la salle des fêtes de Geay.

**PRESENTS :** M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J.C, DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes ANDRE L., BARRET MH., BOULOUMOU M.C, DUCAYLA C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SCHNEIDER C., TURGNE D. Mrs FRANÇOIS D., GACHET P., LOUVET C., STAUDER J.D, GANDAUBER G., MICHAUD J., RAFFE D., LUTARD J., BACHEREAU P., BERNARD D., MAJEAU S., POCH P., TIREAU D., VIDAL P., ROBERT M.

**Excusés :** Mme SIGNAT L., Mr GAILLOT J.P

**Date de la convocation :** 27 novembre 2019

**Présents :** 31

**Secrétaire de séance :** Monique RIVIERE

**1. APPROBATION DU PV DU 9 OCTOBRE 2019**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le PV du Conseil Communautaire du 9 octobre 2019.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2. POLITIQUE « ENFANCE-JEUNESSE » : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

Monsieur le Président avec l'appui de Monique Rivière, Vice-Président en charge de l'enfance-jeunesse, présente la nouvelle forme de contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime : La Convention Territoriale Globale (CTG).

Il informe les membres du Conseil que cette démarche nationale est engagée à titre expérimental depuis 5 ans. Sa généralisation s'est enclenchée avec la nouvelle Convention d'Objectifs et de Moyens (COG) de la CAF signée avec l'Etat pour la période 2018/2022.

Ce document est donc à la fois un contrat et un document cadre, référence politique de toutes les interventions et financements CAF. Il convient cependant de préciser deux points :

- Le Contrat Enfance Jeunesse arrivera à son terme en 2021 et ne pourra plus être renouvelé. Il sera intégré sous une autre forme dans la CTG.
- Les financements versés dans le cadre du CEJ à la Collectivité seront, à partir de 2021, versés à l'ensemble des structures porteuses de mode de garde sur notre territoire. Il

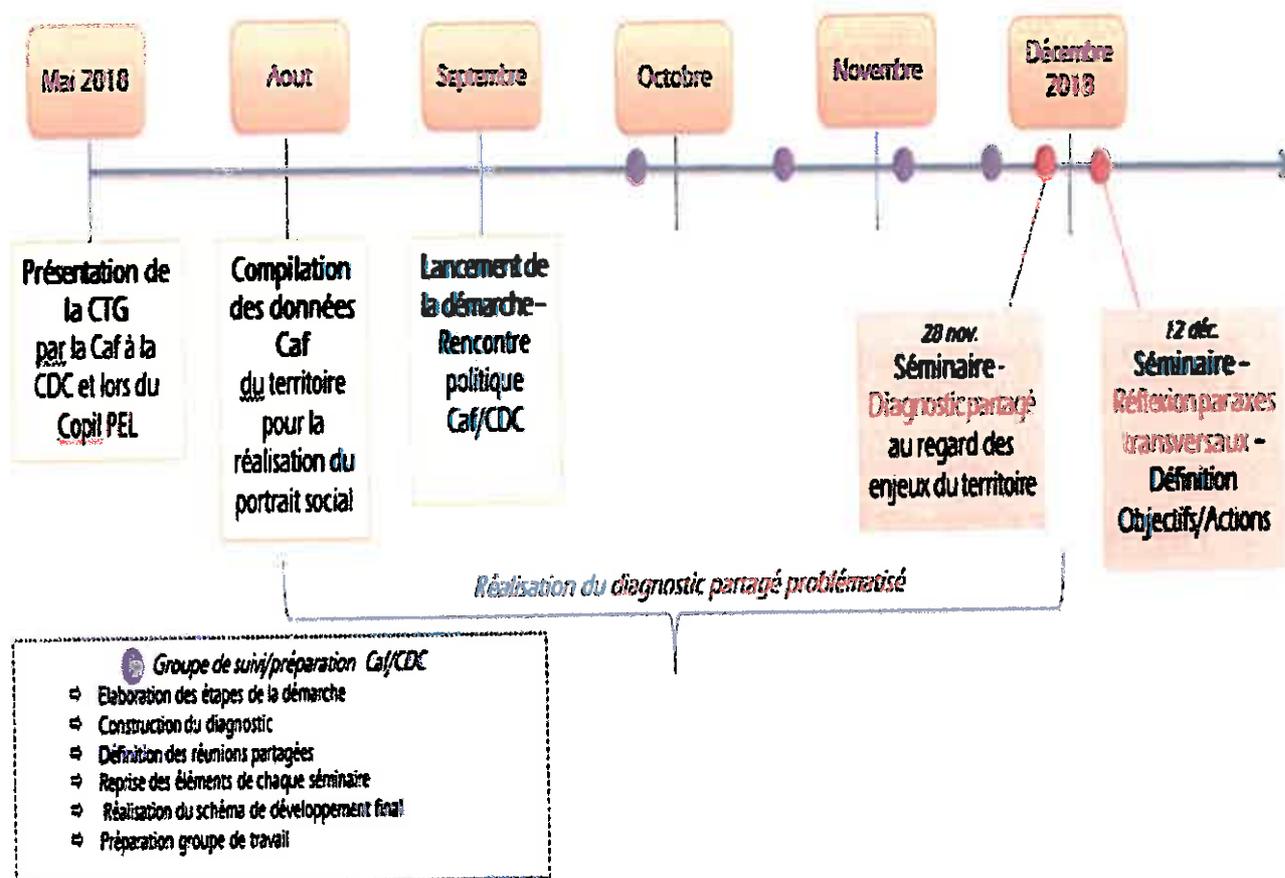
convient de comprendre que les financements CAF ne seront plus en lien direct avec la Collectivité sauf pour les structures en régie.

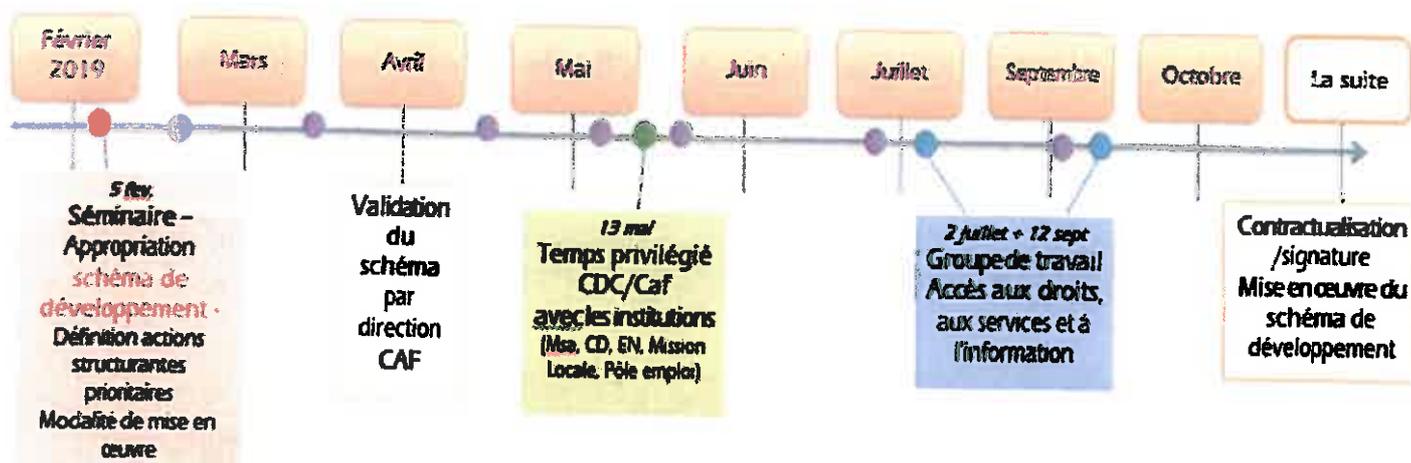
Monsieur le Président indique qu'un travail de diagnostic, d'analyse et de détermination des axes a été entrepris depuis une année avec l'accompagnement actif de la CAF, en particulier, dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une **politique globale d'action sociale et familiale** touchant aux domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et à l'information (animation de la vie sociale, insertion, mobilité...) ainsi que l'Action Sociale et Familiale (projet social du territoire).

La CAF annonce les plus-values suivantes :

- Bénéficier d'une vision globale et décloisonnée (Transversale entre les publics ciblés)
- Fixer un cap commun
- Adapter l'action aux besoins du territoire de manière plus souple et être plus efficace
- Clarifier les interventions de chacun des partenaires
- Faciliter la prise de décision collective et de chaque structure
- Valoriser les actions de chacun et les projets communs mutualisés

Monsieur le Président propose de prendre connaissance des deux schémas ci-dessous retraçant à la fois l'historique de la démarche CTG de notre CdC et les moments forts.





Monsieur le Président indique que le groupe « accès aux droits et à l'information » s'est réuni de nouveau le 21 novembre et continue à travailler sur un diagnostic des besoins en accès aux droits et à l'information sur le territoire venant conforter l'opportunité de création d'une Maison France Service à l'horizon 2021.

Selon les caractéristiques de notre territoire, Monsieur le Président rappelle qu'une réflexion est lancée sur un projet autour de la mobilité en lien avec l'insertion.

Afin de déterminer voire conforter les chemins à engager pour répondre à la fois aux attendus de la CAF et créer un réel service de proximité aussi ambitieux que le propose l'Etat avec les Maisons France Services, Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente ont rencontré Mickaël Vallet Président de la CdC du Bassin de Marennes, qui expérimente le dispositif depuis 3 ans. La rencontre était également l'occasion de visiter la Maison pour l'Emploi dite MIS répondant à l'ensemble des critères pour être labellisée Maison France Service avec notamment des permanences CAF.

Deux rencontres sont prévues, l'une entre Madame la Vice-Présidente accompagnée de la direction générale de la CdC, du coordonnateur PEL et les services « éducation » de la CDC Val de Saintonge (CTG) le 9 décembre ainsi qu'une autre avec la Directrice de la CAF de Charente-Maritime et Monsieur le Président le 6 décembre afin d'aborder concrètement les aspects financiers.

Monsieur le Président tient cependant à souligner l'engagement des équipes et de la CAF pour déterminer des axes de travail et souligne la pertinence de ces derniers faisant écho aux problématiques rencontrées sur notre territoire, à savoir :

- La mise en place d'un observatoire de territoire
- La volonté de maillage du territoire concernant l'amélioration de l'accès aux droits et aux services
- La « vie sociale » et l'implication des habitants dans le projet social de territoire

Quelques précisions seront apportées lors des prochaines rencontres, afin de poursuivre le travail entrepris et également par la contrainte du changement de contractualisation, Monsieur le Président sollicite l'accord des membres du Conseil pour signer la CTG, les actes y afférents et engager l'ensemble des démarches administratives permettant sa bonne réalisation.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET COMMUNES**

Monsieur Mayau, Vice-Président en charge de la commission « associations », soumet à l'approbation des membres du Conseil les précisions concernant les attributions d'aides

communautaires, à savoir de déposer les dossiers de demandes fin avril et fin octobre ainsi que de prévoir quelques invitations pour permettre aux élus d'être présents aux événements soutenus. De plus, il soumet le document type créé pour favoriser l'homogénéité dans les demandes d'aides des associations et il devra être mentionné dans le plan de financement le soutien de la commune de résidence.

Monsieur le Vice-Président soumet par la suite les propositions de la commission association concernant les demandes de subventions des associations suivantes :

Pour rappel :

- Montant des subventions accordées en 2018 : 17 200 euros
- Montant de l'enveloppe inscrite au budget 2019 : 22 000 euros
- Montant distribué au titre des subventions « licences sportives » 2018 : 16 820 euros
- Montant prévisionnel au titre des subventions « licences sportives » 2019 : 19 000 euros

#### **ASSOCIATION TENNIS CLUB – SAINT PORCHAIRE**

L'association n'ayant pas retourné les dossiers de demande de subvention dans les temps pour la commission de mai, les demandes ont fait l'objet d'une présentation lors de celle d'octobre.

- ❖ A l'occasion du premier tournoi jeunes 8/10 ans samedi 1<sup>er</sup> juin 2019, l'association a sollicité une subvention de 250 euros pour l'achat de matériels, lots, récompenses...
- ❖ A l'occasion d'un tournoi annuel de tennis qui a eu lieu du 19 juin au 7 juillet 2019 à Saint Porchaire, l'association a sollicité une subvention de 620 euros pour les mêmes achats que le précédent tournoi.

**Budget prévisionnel 1 : 357 euros**  
**Montant sollicité : 237 euros**  
**Avis de la commission : Voir ci-dessous**  
**Avis du conseil communautaire :**

**Budget prévisionnel 2 : 2 120 euros**  
**Montant sollicité : 620 euros**  
**Avis de la commission : Voir ci-dessous**  
**Avis du conseil communautaire :**

#### **ASSOCIATION TENNIS CLUB – SAINT PORCHAIRE**

Le tennis club de Saint Porchaire, à l'occasion du tournoi TMC Galaxy Vert jeunes 12/14 ans du 6 octobre 2019, a sollicité une subvention de 270 euros pour l'achat de matériels, récompenses, boissons...

**Budget prévisionnel : 470 euros**  
**Montant sollicité : 270 euros**  
**Avis de la commission : Favorable pour 500 euros pour les 3 manifestations**  
**Avis du conseil communautaire : Favorable**

#### **ASSOCIATION LÉZART À CASQUETTE – NIEUL LES SAINTES**

L'association Lézart à casquette a pour vocation la promotion des arts et de la culture. Parmi ses projets, elle organise le festival « Les Nuits du Château » au château de Nieul lès Saintes. Les objectifs de ce festival sont de promouvoir de jeunes artistes émergents, de faire revivre un lieu historique, d'apporter une pierre à la dimension onirique du lieu et de permettre au plus grand nombre de participer à ce festival gratuitement. Les 19, 20 et 21 juillet 2019, à partir de 18h, l'association proposait des spectacles, des concerts, des expositions, galeries d'art, des courts métrages...

**Budget prévisionnel : 6 300 euros**  
**Montant sollicité : 500 euros**  
**Avis de la commission : Favorable**  
**Avis du conseil communautaire : Favorable**

#### **ASSOCIATION LES LAPIDIALES – PORT D'ENVAUX**

Les Lapidiales ont organisé leur fête annuelle « La Fête des Lapidiales » les 13, 14 et 15 septembre 2019 avec pour thème cette année les cultures d'Afrique de l'Ouest. Rencontres avec les sculpteurs, projections de films, déambulation, chants, danses au programme de cette fête.

**Budget prévisionnel : 8 440 euros**  
**Montant sollicité : 1 500 euros**

**Avis de la commission : Favorable**  
**Avis du conseil communautaire : Favorable**

**ASSOCIATION AMITIÉS SAINTONGE BANFORA – SAINT PORCHAIRE**

L'association Amitiés Saintonge Banfora accompagne les villages de Banfora Ouest dans leur développement en leur envoyant matériels et fournitures. Parallèlement, des actions de parrainage d'enfants sont menées afin de leur permettre une scolarisation et l'association participe également à la réhabilitation de Centres de Santé.

Amitiés Saintonge Banfora a organisé une manifestation théâtrale, « La Pintarde » présentée par la Compagnie de la Pierre Blanche le 16 novembre 2019 à la salle des fêtes de Saint Porchaire. Entrées payantes, 7 € pour les adultes et 3 € pour les jeunes.

**Budget prévisionnel : 900 euros**  
**Montant sollicité : 400 euros**  
**Avis de la commission : Favorable**  
**Avis du conseil communautaire : Favorable**

**LE NID DES HIRONDELLES – SAINT PORCHAIRE**

Le Nid des Hironnelles, Maison d'Assistants Maternelles située à Saint Porchaire sollicite une subvention de la Communauté de Communes pour les achats de matériels suivants : un cabanon pour ranger les jeux d'extérieurs, une tondeuse pour l'entretien et des jeux pour les enfants (cabane, toboggan, jeux d'eau...).

**Budget prévisionnel : 0 euros**  
**Montant sollicité : Non précisé**  
**Avis de la commission : Défavorable – Hors critères d'attribution**  
**Avis du conseil communautaire : Défavorable**

**ASSOCIATION CULTURE AND SPIRIT – SAINT PORCHAIRE**

L'association a pour vocation de faire connaître les diverses cultures et manières de penser du monde, ainsi que de créer des échanges entre la Saintonge et le Québec et ses Premières Nations.

Culture and Spirit organise un cycle de conférences « Voyage outre-Atlantique » entre janvier et juin 2020 dans les communes de Saintes et de Saint Porchaire. Son objectif étant de faire découvrir aux Saintongeais les liens que leur territoire possède avec le Québec, ainsi que le peuple amérindien Innu, dont la destinée a croisé celle du Saintongeais Samuel de Champlain.

Dans ce cycle de conférences, 2 se dérouleront au Centre Paul Chénereau à Saint Porchaire. D'une durée d'1h-1h30, suivies d'un échange autour du buffet thématique. Tarif d'entrée de 5 €.

**Budget prévisionnel : 8 000 euros**  
**Montant sollicité : 1 500 euros**  
**Avis de la commission : Manque d'informations (président, siège social) – Reporté à la prochaine Commission**  
**Avis du conseil communautaire : Monsieur le Vice-Président propose de reporter l'étude du dossier au mois de janvier 2020 lors d'une prochaine commission.**

**SYNDICAT D'INITIATIVE – PONT L'ABBE D'ARNOULT**

Dans le cadre des actions conjointes dont la volonté est de promouvoir le tourisme sur le territoire, le Syndicat d'Initiative sollicite une subvention de 500 euros. Le SI organise des visites culturelles dans le centre historique de Pont l'Abbé d'Arnoult, propose une exposition d'art « Philémoi » (sculptures sonores)... Les actions proposées sont ouvertes à tous et sont totalement gratuites.

**Budget prévisionnel : 1 807 euros**  
**Montant sollicité : 500 euros**  
**Avis de la commission : Favorable**  
**Avis du conseil communautaire : Favorable**

**SYNDICAT D'INITIATIVE / ABBAYE DE TRIZAY - TRIZAY**

L'Abbaye de Trizay participe au réseau régional des abbayes de Nouvelle-Aquitaine dans le but de renouer avec l'esprit des « Nuits Romanes » en offrant des temps festifs et de grande qualité artistique mettant en valeur le monument et son territoire. Cette programmation a pour dénomination « La Nuit des Abbayes ».

Dans ce cadre, l'Abbaye de Trizay a proposé le 27 août 2019 un spectacle de danse et de feu interprété par la Compagnie « L'Arche en Sel ». Ce spectacle était gratuit et tout public.

**Budget prévisionnel : 3 175.29 euros**  
**Montant sollicité : 650 euros**  
**Avis de la commission : Favorable**  
**Avis du conseil communautaire : Favorable**

**UNION SPORTIVE – PONT L'ABBE D'ARNOULT**

L'USPL a organisé le 9 novembre 2019 un concert atypique d'harmonica et de claviers. Antoine Le Roux, musicien prestigieux qui s'est produit à l'Opéra Garnier, offrira une véritable découverte musicale au public.

**Budget prévisionnel : 1 100 euros**  
**Montant sollicité : 500 euros**  
**Avis de la commission : Favorable**  
**Avis du conseil communautaire : Favorable**

**TOTAL SOLLICITATIONS : 7 170 euros - TOTAL SUBVENTIONS ACCORDEES : 4 550 euros**  
**TOTAL SUBVENTIONS 2019 : 18 550 Euros**

**SOUTIEN JEUNES LICENCIÉS**

Depuis 2013, la Communauté de Communes encourage les associations sportives engagées auprès des jeunes de notre territoire, lesquelles s'intègrent parfaitement dans la politique Enfance – Petite Enfance - Jeunesse déclinée au sein des 18 communes.

Une aide financière de 10 € par jeune licencié âgé de 6 à 16 ans est accordée. Une majoration de 20 € par jeune est appliquée au titre d'une école labellisée du club auprès de la fédération.

**ETAT DES LICENCIES DE 6 A 16 ANS AU SEIN DES ASSOCIATIONS SPORTIVES 2018 / 2019**

Commune	Entité sportive	Nombre de licenciés	Base: Aide 10 €/licencié	Base: Aide 20 €/licencié	TOTAL
Nieul les Saintes	Avenir Cycliste	23	230	460	690 €
Pont l'Abbé d'Arnoult	US Pont l'Abbé d'Arnoult	62	620	1240	1 860 €
Pont l'Abbé d'Arnoult	Judo Club	74	740	1480	2 220 €
Pont l'Abbé d'Arnoult	Badminton Club Pontilabien	49	490	980	1 470 €
Pont l'Abbé d'Arnoult	Gymnastique forme et fitness		0	0	0 €
Port d'Envaux	APPE Basket	56	560	1120	1 680 €
Port d'Envaux	Tennis club	6	60	0	60 €
Romegoux	Foyer Rural	42	420	0	420 €
Romegoux	Foyer Rural	24	240	0	240 €
Saint Porchaire	Judo Club	14	140	0	140 €
Foot St Porchaire/Trizay/Beurlay	GJFCS	193	1930	3860	5 790 €
Saint Porchaire	Tennis Club	42	420	0	420 €
Saint Porchaire	Badminton	27	270	0	270 €
Pont l'Abbé d'Arnoult	AMC Saintonge (aéromodélisme)	9	90	0	90 €
<b>Montant des subventions</b>			<b>6 120 €</b>	<b>9 140 €</b>	<b>€</b>

Rappel 2018

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre de la compétence enfance petite enfance :

Les Petites Cœurs de Saintonge : 39 100 €  
Association Tribu de Nava (Nancras) : 10 000 €  
Association Tom Pouce (Nieul-Lès-Saintes) : 52 920 € (A verser pour janvier 2020  
correspondant aux 70% du soutien accordé pour l'année soit 75 600 €)  
Les Petites Canailles : 16 100 € (A verser pour janvier 2020 correspondant aux 70% du soutien  
accordé pour l'année soit 23 000 €)  
Do l'Enfant Dom : 7 350 € (A verser pour janvier 2020 correspondant aux 70% du soutien  
accordé pour l'année soit 10 500 €)  
LEAP Les Petits Loups – ADMR : 3 800 € (A verser pour janvier 2020)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **4. ENFANCE – SUBVENTION COLLEGE**

Monsieur le Président propose d'attribuer la subvention suivante pour le collège Fontbruant de Saint-Porchaire en soutien au projet de séjour culturel à Poitiers réalisé pour les classes de 5<sup>ème</sup> engagées dans les Parcours d'Education Artistique et Culturelle : 1 500 €

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **5. EPTB : DESIGNATION DELEGUES**

Le comité syndical de l'EPTB a approuvé la modification des statuts de la structure instaurant la mise en place de délégués suppléants répondant ainsi aux problématiques de quorum et représentativité rencontrées lors des différents comités syndicaux.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la désignation d'un suppléant, étant lui-même délégué titulaire. Il propose la nomination de :

- Gérard Gaillard

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **6. TOURISME : SOUTIEN CANDIDATURE UNESCO « SAVOIR-FAIRE DU COGNAC »**

A titre d'information, Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'exercice de la compétence Tourisme de la CdC il est proposé aux élus de soutenir la démarche engagée pour candidater en groupement à l'UNESCO pour faire reconnaître le « savoir-faire du cognac » comme patrimoine historique et unique mondialement reconnu ainsi que la deuxième candidature initiée et portée par Charente-Tourisme pour faire créer « une destination Cognac ».

La candidature UNESCO a les soutiens de différentes collectivités comme la Cda de Saintes et la CdC de Gémovac. Il convient de rappeler également le soutien et l'engagement du Pays de la Saintonge Romane et donc des EPCI adhérents.

D'autre part, Monsieur le Président a sollicité les équipes de la CdC et la Chambre d'Agriculture afin de déterminer le nombre d'agriculteurs viticulteurs. Notre territoire qui n'apparaît pas comme terre viticole est cependant composé de 21 exploitants-viticulteurs.

Au regard de ces différents éléments, Monsieur le Président ainsi que les membres du Conseil souhaitent maintenir le principe de soutien de la candidature unesco à travers le Pays de Saintonge

Romane et d'attendre d'avoir les résultats concernant la deuxième sollicitation de Charentes Tourisme pour soutenir de 0,10 centimes d'euros par habitant.

## **7. MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT BOUCLES CYCLABLES LOCALES**

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Tourisme de la CdC, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la modification du plan de financement des boucles cyclables nord comme suit :

<b>PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT BOUCLES CYCLABLES</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>OBJETS</b>	<b>HT</b>	<b>OBJETS</b>	<b>HT</b>
Cheminement Syndicat de la Voirie	193 000,00		
Acquisition borne bois	1 600,00	Département Charente-Maritime 30%	33 769,00
Pose borne bois	2 250,00		
Acquisition RIS (7)	1 450,00		
Impression RIS(7)	5 600,00	LEADER	20 000,00
Pose RIS (7)	1 000,00		
Acquisition panneau signalisation DV et cartel	5 000,00	DETR 25%	55 235,00
Adaptation mobilier urbain	400,00		
Pose et fourniture panneau de police	3 000,00	DSIL 15%	33 141,00
Plaquettes pour jalonnement bois	2 700,00		
Conception logo spécifique vélo	1 140,00	CDC Cœur de Saintonge	78 795,00
Création cartographie /impression flyers	3 800,00		
<b>TOTAL HT</b>	<b>220 940,00</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>220 940,00</b>

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **8. REGIE SECTEUR JEUNESSE : MODIFICATION REGISSEUR SUPPLEANT**

La régie du Secteur Jeunesse a été mise en place en 2017 et Sabrina Gaillard désignée régisseur principal titulaire.

Pour favoriser le bon fonctionnement de cette régie, Monsieur le Président propose de nommer deux régisseurs suppléants Madame Elodie Robineau et Monsieur Aurélien Chardonner, en remplacement de Mathieu Barbaud.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **9. CONTRAT LOCAL DE SANTE MENTALE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Madame Monique Rivière, Vice-Présidente en charge du Contrat Local de Santé informe les membres du Conseil des travaux entrepris depuis plusieurs mois en partenariat de la Cda de Saintes et de la CdC de Gémozac. Elle rappelle notamment que la Cda de Saintes avait engagé un CLS depuis 2016 et que la démarche soutenue par l'ARS vise à étendre le CLS à l'échelle de la Saintonge Romane avec une labellisation en santé mentale.

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires qui créent les Contrats Locaux de Santé (CLS),

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 dite de modernisation de notre système de santé et plus particulièrement l'article 69 qui reprecise la place des Conseils Locaux en Santé Mentale (CLSM) en lien avec le Projet Territorial en Santé Mentale,

Vu l'instruction n°DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des conseils locaux de santé mentale en particulier dans le cadre des contrats de ville,

Considérant la lettre d'engagement en date du 29 mai 2019, entre la Communauté d'Agglomération de Saintes, la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole, la Préfecture et l'Agence régionale de Santé scellant un premier acte d'engagement sur l'élaboration du Contrat Local de Santé (CLS) de la Saintonge Romane,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Saintes a souhaité s'engager avec la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, la Communauté de Communes de Gémozac – Saintonge Viticole, l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture pour réaliser sur l'ensemble du territoire de la Saintonge Romane un Contrat Local de Santé (CLS) avec préalablement la réalisation d'un Diagnostic Santé Social,

Considérant que, suite au diagnostic, le Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé Saintonge Romane du 13 décembre 2019 déterminera différents axes prioritaires.

Considérant l'Axe « Santé mentale », en projet de labellisation sous la forme d'un Conseil Local en Santé Mentale,

Considérant le projet de signature du Contrat Local de Santé, entre les cinq partenaires que sont la Préfecture, l'Agence Régionale de Santé, la Communauté d'Agglomération de Saintes, la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole, prévu janvier 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le Contrat Local de Santé et tous documents y afférents y compris concernant le Conseil Local en Santé Mentale.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **10. VOIRIE : MARCHE A BON DE COMMANDE 2020**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que le marché concernant la voirie communautaire pour l'année 2020 est arrivé à son terme. Le Syndicat de Voirie de la Charente-Maritime a été choisi comme maitre d'œuvre pour sa réalisation.

Pour rappel, la demande des maires a porté sur une organisation du marché à bon de commande en 3 lots géographiques et pour le maintien de l'engagement sur une année. Il est à constater que les entreprises locales n'ont pas présenté d'offres satisfaisantes.

Suite à la présentation des analyses, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le résultat suivant :

Lot n°1 : Entreprise EUROVIA Royan

Lot n°2 : Entreprise EUROVIA Royan

Lot n° 3 : EUROVIA Rochefort

*Le rapport d'analyse et tableaux comparatifs sont annexés à la présente délibération.*

**ADOPTE A LA MAJORITE / 2 CONTRE - 1 ABSTENTION**

## **11. ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

Sur proposition de Monsieur le Président, le tableau des attributions de compensations pour 2020 est soumis à l'approbation du Conseil :

### **ATTRIBUTION COMPENSATION 2020**

<b>COMMUNES</b>	<b>Attribution de Compensation ou contribution 2019</b>	<b>Transfert de charge tourisme</b>	<b>Nouvelle attribution de compensation 2020</b>
BALANZAC	11 064		11 064
BEURLAY	30 847		30 847
CRAZANNES	-2 284		- 2 284
GEAY	9 995		9 995
LA VALLEE	5 259		5 259
LES ESSARDS	23 086		23 086.
NANCRAS	-6 770		- 6 770
NIEUL LES SAINTES	7 172		7 172
PASSAY	46 146		46 146
PONT L'ABBE D'ARNOULT	108 989	-11 484	97 505
PORT D'ENVAUX	78 755	-1 209	77 456
ROMEGOUX	-5 752		- 5 752
SOULIGNONNES	14 873		14 873
ST PORCHAIRE	115 926		115 926
ST SULPICE D'ARNOULT	4 592		4 592
STE GEMME	19 895		19 895
STE RADEGONDE	501		501
TRIZAY	-3 429	-7 782	- 11 211
TOTAUX	458 865	-20 565	438 300

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **12. INDEMNITE RECEVEUR PUBLIC**

Sur sollicitation de Monsieur le Receveur Communautaire, Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil le montant de son attribution à hauteur de 869.74 €.

**ADOpte A LA MAJORITE / 1 CONTRE - 9 ABSTENTION**

## **13. DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil les ouvertures de crédits suivantes en dépenses et recettes :

## BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT			Commentaires
21578-60	Matériel voirie Trizay	700	021	Prélèvement de la section fonctionnement	4 700	
2188-69	Autres immo	800				Ram achat jouets
2184-69	Mobilier	1 300				Ram
2312-94	Aménagement Port à Clou	1 900				
<b>TOTAL</b>		<b>4 700</b>	<b>TOTAL</b>		<b>4 700</b>	
DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT			
023	Virement à la section invest	4 700				
6045	Achat d'études	700				
60633	Fournitures voirie	40 000				
61558	Réparation biens mobiliers	100				
6184	Organismes formation	200				
6232	Fêtes et cérémonies	500				
6251	Voyages et déplacements	5 000				
6336	Cotisations CNFPT CDG	1 000				
6451	Cotisations URSSAF	5 000				
6454	Cotisations Assedic	200				<i>Contractuels</i>
6218	Autres personnels ext	1 500				<i>Personnel remplacement</i>
65548	Autres contributions	1 700				
673	Titres annulés	3 000				<i>Dégrèvements années antérieures</i>
678		- 63 600				
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### 14. QUESTIONS DIVERSES

**Tourisme** – Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la modification du plan de financement du projet de la Galaxie des Pierres Levées.

CHARGES		PRODUITS		
Ingénierie	69 500,00 €	ETAT	DETR 25%	286 675,00 €
Travaux	657 200,00 €	DEPARTEMENT 17		30%
Acquisitions et installations	420 000,00 €	REGION NOUVELLE AQUITAINE		16.3%
		LEADER		8.7%
		CDC AUTOFINANCEMENT		20%
<b>TOTAL</b>	<b>1 146 700,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 146 700,00 €</b>

**ADOpte A L'UNANIMITE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h50.

Fait à Saint-Porchaire, le 04 décembre 2019.

Le Président,

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE

Sylvain BARREAUD.